



Prendre mon véhicule de collection

Par **Cabarne**, le **27/04/2017** à **00:54**

Bonjour à vous,

Voilà je voudrais savoir s'il est possible de prendre avec soit son véhicule de collection hors de mon pays qui est l'Algérie car je vais habiter en France et j'aimerais bien prendre mon bien et faire si nécessaire ce qu'il faut pour la régulariser aux normes européennes. C'est une coccinelle de 1973 que j'ai restaurée et que j'y tiens vraiment à la prendre.

Merci

Par **morobar**, le **27/04/2017** à **17:53**

Bonjour,

Oui c'est possible.

Il faudra faire un passage aux mines pour l'immatriculer définitivement.

<http://www.carte-grise.org/reception.htm>

Si c'est provisoire, il faudra demander à la douane un certificat de transit temporaire.

Par **Visiteur**, le **22/05/2017** à **20:59**

Bonsoir,

Vous avez donc obtenu votre titre de séjour ?